

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **20 mars 2023**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
<p>410-440, avenue de l'Hôtel-Dieu Placements G. Brabant inc. Lot : 1 439 968 (district Cascades)</p>	<p>- Autoriser le remplacement de deux (2) enseignes projetées fixées sur chacune des façades avant du bâtiment principal, donnant sur l'avenue de l'Hôtel-Dieu et la rue Saint-Antoine, et dont leurs sommets sont supérieurs au niveau de la plus basse ouverture située à l'étage immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée, alors que le règlement l'interdit.</p>	<p>Article 14.5.3.1 a)</p>
<p>3080, boulevard Choquette Lot : 1 966 543 (district Saint-Sacrement)</p>	<p>- Soustraire le projet d'agrandissement du bâtiment principal à l'obligation d'aménager une zone tampon de « type M ».</p> <p>Cette demande de dérogation mineure est conditionnelle à ce qui suit :</p> <p>a) le retrait de la boîte de camion située dans la cour latérale ouest et de la roulotte située dans la cour arrière du bâtiment principal;</p> <p>b) la réalisation d'un aménagement paysager, conformément au plan soumis par monsieur David Rodier, architecte paysagiste, reçu en date du 25 janvier 2023.</p>	<p>Grille de spécifications de la zone 3014-I-22</p> <p>Articles 17.8.7, 17.8.7.1 et 17.8.7.2 (Zone tampon 2 – Fiche descriptive M de l'Annexe 4 relativement à l'aménagement de zones tampons)</p>

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de la séance du 20 mars 2023.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 1^{er} mars 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Crystel Poirier', with a stylized flourish at the end.

Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière